

Greffe de la Cour supérieure du Québec  
Palais de justice de Montréal  
Dossier no 500-06-000720-140  
1, rue Notre Dame Est, salle 1.120  
Montréal (Québec) H2Y 1B6



*4037308 Canada Inc. v. Navistar Canada Inc., et al.*

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Case No. 500-06-000720-140

**Doit porter le cachet postal au plus tard du 1 octobre 2021**

## FORMULAIRE D'EXCLUSION

### Renseignements du Réclamant

Prénom				Initiale	Nom				
Adresse principale									
Adresse principale (suite)									
Ville						Province		Code postal	
Province étrangère				Code postal étranger			Nom/abréviation du pays étranger		

Complétez ce formulaire d'exclusion **seulement si** vous êtes membre du groupe (tel que décrit dans l'avis de l'action collective) **et** que vous souhaitez être exclu de la participation à l'action collective *4037308 Canada Inc. c. Navistar Canada Inc., et al.*, Cour supérieure du Québec, dossier numéro 500-06-000720-140 (District de Montréal). Ce formulaire doit être reçu par le Greffier de la Cour supérieure du Québec le ou avant le **1 octobre 2021** à l'adresse suivante :

**Greffe de la Cour supérieure du Québec  
Palais de Justice de Montréal  
Dossier No. 500-06-000720-140  
1, rue Notre-Dame Est, Salle 1.120  
Montréal, QC H2Y 1B6**

Si vous vous excluez, vous ne pourrez pas recevoir une indemnisation dans le cadre du règlement.

Si vous souhaitez vous exclure, vous devez demander l'exclusion de tous les véhicules du groupe dont vous avez été propriétaire ou locataire. Vous ne pouvez pas vous exclure du groupe pour un ou plusieurs véhicules du groupe et demander en même temps de bénéficier des avantages de l'action collective pour d'autres véhicules du groupe.

**Veillez lire attentivement l'avis au groupe (disponible à l'adresse [www.reglementmaxxforce.ca](http://www.reglementmaxxforce.ca)) concernant le règlement avant de remplir le présent formulaire. Les termes et expressions employés dans le présent formulaire sont définis dans l'avis au groupe et dans l'entente de règlement, dont on peut obtenir copie sur le site Web du règlement ou par téléphone au numéro 1-888-876-0851 ou courriel à l'adresse [maxxfocesettlement@ricepoint.com](mailto:maxxfocesettlement@ricepoint.com).**

Contactez l'Administrateur du règlement au numéro 1-888-876-0851 ou par courriel à l'adresse [maxxfocesettlement@ricepoint.com](mailto:maxxfocesettlement@ricepoint.com) si vous avez des questions en lien avec le présent formulaire.

## I. COORDONNÉES DU MEMBRE

Adresse courriel																							
Numéro de téléphone												Numéro de téléphone											

## II. INFORMATION SUR LE VÉHICULE

*Si vous avez été propriétaire ou locataire de plus d'un véhicule du groupe, remplissez et annexe une page additionnelle pour chaque véhicule du groupe.*

Numéro d'identification du véhicule (NIV)																							
Année de modèle						Modèle du véhicule																	
Êtes-vous le propriétaire ou le locataire d'origine? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON																							
Si vous avez loué le véhicule du groupe, indiquez le nom du propriétaire/locateur																							
Êtes-vous encore propriétaire ou locataire de votre véhicule? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON																							
Date d'achat/de location (MM/AAAA)												Date de vente/de fin du contrat de location (MM/AAAA)											
M M		/		A A A A				to		M M		/		A A A A									
Month		Year								Month		Year											

## DÉCLARATION DU MEMBRE DU GROUPE

**J'ai lu et compris l'avis de l'action collective approuvé par le Tribunal et je crois que je suis membre du groupe dans ce dossier.**

**Je souhaite m'exclure de cette action collective. Je comprends qu'en m'excluant, je ne peux recevoir aucune somme d'argent ni aucun avantage que les membres du groupe pourraient recevoir par le biais du règlement.**

**Je confirme qu'en signant ce formulaire, je renonce pour toujours à mon droit à toute somme d'argent ou à tout avantage reçu par le biais du règlement.**

Signature: \_\_\_\_\_

Date (jj/mm/aaaa): \_\_\_\_\_

Nom Complet: \_\_\_\_\_

\*Si le membre du groupe est une personne morale et non une personne physique, la demande doit être signée par un dirigeant ou un administrateur de la personne morale et accompagnée d'une déclaration attestant la capacité de cette personne d'agir pour le compte de la personne morale. Les exclusions signées uniquement par un conseiller juridique, un avocat ou un autre représentant ne seront pas autorisées.